

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le 26/06/2020



ID : 048-214800567-20200623-DE2020_26-DE

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 23/06/2020

date de convocation : 16/06/2020

n° de délibération : DE2020 - 26

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 9

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Aménagement de l'emplacement de l'arrêt
bus et des abords : plan de financement**

Le vingt-trois juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		X
MEYRUEIX Franck		excusé, pouvoir à BONICEL Pascale	
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un arrêt de bus au Bruel.

Elle précise que le projet consiste à effectuer :

- 1 - Des travaux de nature à améliorer la sécurité des enfants lors des montées et descentes des bus effectuant le transport scolaire. En effet, à ce jour l'arrêt de bus en vigueur n'est pas sécurisé.
- 2 - Nous recherchons aussi à améliorer la traversée du bourg du Bruel par l'aménagement d'espaces publics, du mobilier urbain et des parkings.
- 3 - Ce projet est en faveur du maintien et du développement des services au public en milieu rural et favorise la transition énergétique et écologique.
- 4 - Le projet intègre les normes PMR afin que cet équipement permette l'accès du service transport scolaire à tous.

Madame le Maire rappelle les termes des Contrats Territoriaux 2018-2020, le préaccord du Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 9 343 € soit 20% du projet initial et le montant final des devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès de l'Etat et du Département les aides permettant de valider le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 55 049 €

DETR (Etat) : 34 080 €

Conseil Départemental : 9 343 €

Fonds propres : 11 626 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire

